



PORTES & FENÊTRES
DOORS & WINDOWS

Date d'entrée en vigueur: le 1^{er} janvier 2016

Certificat de Garantie

T-RIO Portes et Fenêtres sera responsable d'offrir au propriétaire de logement résidentiel la garantie suivante:

Fenêtres en Vinyle P.V.C.

Garantie à vie limitée de 20 ans sur les composantes en P.V.C. Cette garantie, non amortie et correspondant à la valeur de l'achat originale, est valide contre tout défaut dans les matériaux et dans la fabrication pouvant se traduire par l'écaillage, la corrosion, le boursoufflage et l'écorchement. Les garantis des composantes en P.V.C. sont offertes par Soniplastics et Energi Solution.

Garantie à vie limitée de 5 ans sur les composantes en P.V.C. de couleur autre que blanc. Cette garantie non amortie et correspondant à la valeur de l'achat originale est valide contre une décoloration inégale ou par plaques lorsque le produit est exposé uniformément au soleil ou aux éléments.

Cette garantie sera valide seulement si ces fenêtres auront été installées selon les exigences et procédures de T-RIO Portes et Fenêtres.

Vitrage Scellé de Fenêtres (Thermos)

Garantie à vie limitée de 10 ans contre les descellements. Cette garantie non amortie et correspondant à la valeur de l'achat originale est valide contre le descellement occasionnant une obstruction de la vision à l'intérieur des surfaces vitrées dû à un défaut de manufacture. Ceci inclus la formation d'humidité, de film ou de dépôt sur la surface intérieure qui ne peuvent être touchés ou essuyés. Les garanties des vitrages scellés de fenêtres sont offertes par Verre Concept (Novatech), Robover Inc. et Vitrierie Novy Ltée.

Garantie à vie limitée de 1 an contre les bris thermiques. Cette garantie couvre tous les bris thermiques ou cassures du verre scellé sans aucun indice d'abus ou de choc (ligne de cassure) et tous les frais de main d'œuvre, de livraison et d'installation.

Quincaillerie de Fenêtres

Garantie à vie limitée de 15 ans. Cette garantie non amortie et correspondant à la valeur de l'achat original est valide contre tous défauts de fabrication ou de manufacture. Il ne doit y avoir aucun signe d'abus, de modification, de négligence ou de mauvais traitements. Les garanties des quincailleries de fenêtres sont offertes par Quincaillerie Lion Ltée.

Main d'œuvre

Les frais de main d'œuvre et de livraison pour les composantes en P.V.C., le remplacement de vitrage scellé (thermos) et de quincaillerie de fenêtres seront couverts à l'acheteur principal pour une période limitée de 5 ans suivant la date de l'achat des fenêtres. Cependant, si ce n'est pas l'acheteur principal de la commande des fenêtres, les frais de mains d'œuvre et de livraison pour le remplacement ne seront pas couverts. Il est à noter que la garantie ne couvre en aucun cas les frais d'installations et de remplacements pour les composantes de fenêtre en vinyle P.V.C.

Restrictions

- Tous produits exposés au soleil, aux polluants ou autres conditions atmosphériques auront un effet à pâlir graduellement les surfaces, à produire une substance poudreuse ou créer de la poussière et de la saleté. Ces situations ne sont pas couvertes par la garantie.
- La responsabilité de T-RIO Portes et Fenêtres est limitée uniquement et exclusivement aux matériaux défectueux et doivent être confirmé par un représentant autorisé.
- En aucun cas la valeur doit surpasser celui du produit original.
- En aucune circonstance T-RIO Portes et Fenêtre sera assujetti et responsable pour des indemnisations directes ou indirectes incluant, mais non limité, à des pertes de revenus ou profits dû à des défauts dans tous produits couverts par cette garantie.
- T-RIO Portes et Fenêtres se réserve le droit de modifier ou de discontinuer tous produits présentement en production et, où applicable, de remplacer toutes composantes ou pièces de qualité égale à sa propre discrétion.
- L'endroit du produit défectueux doit être localisé à une distance raisonnable des routes de livraisons habituelles.

Entretien et Maintenance

Pour que les termes de cette garantie soient honorés et afin d'assurer un rendement optimal, un nettoyage des surface et une maintenance des pièces doivent être effectués au moins une fois par année. Toutes les composantes mobiles doivent être lubrifiées avec un «silicone» clair en aérosol. Les accumulations de poussière ou de saleté sont à nettoyer avec un chiffon propre et du savon doux dans l'eau tiède. Du nettoyant pour verre ordinaire peut être utilisé pour le nettoyage des surfaces vitrées. Au cours d'une certaine période de temps, il est normal que les coupes-froids se détériorent. Des coupes-froids usés, déformés ou détachés entraineront une infiltration d'air et des pertes de chaleurs. Le propriétaire est responsable d'en faire le remplacement. Tous calfeutrages ou scellants visibles doivent être examinés et remplacés s'ils ont été altérés ou endommagés.

Procédures de Réclamations

En tout temps, l'installateur original doit être le premier avisé afin de s'assurer que les procédures d'installation sont adéquates ou si d'autres facteurs non reliés aux produits seraient à défaut. Pour que T-RIO Portes et Fenêtre puissent assurer ses obligations concernant la garantie, le propriétaire doit aviser le détaillant ou le représentant autorisé à l'intérieur de 30 jours suivant l'apparition du défaut avec les informations suivantes :

- Nom, adresse, courriel et numéro de téléphone du propriétaire
- Copies de factures, bons de livraison ou bons de commande
- Date d'achat et d'installation du produit original
- Explication précise sur le défaut soupçonné
- Pour une garantie transférée, tous les détails et références du propriétaire ou l'acheteur original doivent être fournis

G.R. THÉRIAULT LTÉE.

547, chemin Tobique Road, Grand-Sault / Grand-Falls, NB E3Y 1B5 ☎ (506) 473-1728 📠 (506) 473-5108